



Sécurité du travail - Édition 2014

Fiches synthétiques des risques principaux liés à l'activité agricole

5 Machines et outils - Fiche 05.14 Le motoculteur – la motohoue

INAIL
Direction régionale
de l'Enfance-Homage



Fiche 05.14 Le motoculteur - la motohoue

LES RISQUES:

- *L'écrasement et le cisaillement* (dus au contact avec les organes de travail en mouvement)
- *Le glissement, le trébuchement et la chute* (par la perte d'équilibre; sur des sol en pente et humides)
- *Le contact avec les fraises en mouvement* (dû au renversement)
- *La collision* (due à la marche arrière)
- *L'accrochage, l'entraînement et le piégeage* (dus au contact de parties du corps ou de vêtements avec les organes en mouvement)
- *Les déchirures et l'accrochage* (pendant l'activation avec le démarrage par lanceur «équipé d'un câble détaché»)
- *La projection du matériel* (contre le travailleur ou les personnes près de la machine)
- *Les brûlures* (à cause du contact avec des surfaces chaudes)
- *L'inhalation de gaz d'échappement* (si l'on utilise dans des lieux fermés et sans le changement de l'air, voire la serre)
- *Le contact avec les parties électriques non protégées* (dû à un mauvais ou un insuffisant entretien)
- *Les dommages à l'appareil auditif* (dus à un bruit excessif)
- *Les dommages au système musculo-squelettique* (dus à une utilisation prolongée du véhicule; aux vibrations excessives)

INDICATIONS PRATIQUES OPÉRATIONNELLES:

Il faut faire attention aux transmissions et aux commandes à manivelle en mouvement.

Il ne faut pas trop s'approcher aux outils rotatifs.

Il faut éviter de porter des vêtements avec des parties flottantes (utiliser des élastiques aux poignets et aux chevilles).

Il ne faut jamais utiliser la machine pour travailler quand on mis la marche arrière.

On ne doit enclencher la marche arrière que si les outils sont fermés (pendant les déplacements).

La machine doit avoir un dispositif de blocage des fraises.

Le rotor doit être isolé et protégé par un carter de tôle en acier ou un matériel équivalent épais 2 mm au minimum.

Les organes de travail en rotation doivent avoir tous les côtés protégés du contact accidentel et de la projection du matériel (par exemple avec des barrières, des abris, des carters). Les protections à charnières ne sont permises qu'à condition que la position de protection soit assurée automatiquement pendant le travail.

Il faut éviter d'utiliser la machine sur des sol en pente ou sur des terrains argileux mouillés.



Un tuyau d'échappement isolé

Le dispositif de déchargement, s'il n'est pas isolé, doit être protégé avec des grilles/fentes capables à éviter le contact avec des parties à haute température sans empêcher la ventilation du moteur.

En cas d'utilisation dans des lieux fermés (des serres, des pépinières sous abri, etc) il faut faire extrême attention au changement de l'air pendant et après leur usage.



À l'intérieure d'une serre

ULTÉRIEURES INDICATIONS ET RECOMMANDATIONS

- Le démarrage par lanceur doit être équipé d'un dispositif de rappel automatique du câble.
- La poulie pour le démarrage par lanceur «équipé d'un câble détaché» doit avoir une protection qui doit se renfermer.
- La poignée du câble nécessaire pour le démarrage doit être équipée d'une incision à rupture.
- L'ouverture ou l'enlèvement des protections ne doivent être possible que par l'utilisation des outils.
- Les carters à charnières qui s'ouvrent vers le haut doivent être dotés d'un système de support qui les va bloquer en position ouverte.
- Il faut y avoir un dispositif qui empêche le démarrage du moteur s'il cause la rotation des roues ou le mouvement des outils (la commande à action maintenue).
- La hauteur des mancherons par rapport au sol doit être réglable.
- Les positions du levier du changement et la position du point mort doivent être indiquées clairement, de manière durable et positionnées dans le champ de vision du conducteur.
- Les mouvements de la machine et l'activation des outils de travail ne doivent être possibles qu'en appuyant sur les commandes à action maintenue.
- Les commandes doivent être placées sur les mancherons sans sortir de leurs extrémités.
- L'arrêt ne doit pas nécessiter d'une pression manuelle maintenue pour son activation.
- Le bouchon du réservoir doit être étanche et doté d'une chaînette de retenue.
- Le tuyau d'échappement doit être dirigé de manière à éloigner les gaz des travailleurs.
- Les câbles électriques doivent être protégés toutes les fois qu'ils peuvent venir en contact avec des surfaces métalliques abrasives.
- Si la machine est équipée avec des freins séparés, ceux-ci doivent pouvoir être utilisés ensemble ou activés simultanément.
- La machine doit avoir un dispositif qui la peut arrêter et quand elle marche en avant et quand elle fait marche arrière.
- En cas d'un frein à main automatique, il doit être serré pendant le relâchement du commande à action maintenue de la transmission.
- À la poignée doit être placé l'entretoise transversale.
- Les points de soulèvement doivent être reconnus facilement (indiqués avec des pictogrammes appropriés sur la machine).